

HABILITATION ELECTRIQUE Opérations d'ordre électrique en Basse Tension

Formation initiale Ho(v) BO-B1 (v)-B2(v)-B2v essais – BR – BC – BE essais /mesure / vérification

<u>Durée</u>	3 journées – 21 heures
<u>Objectifs</u>	Réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre électrique sur des installations et/ou des équipements électriques en Basse tension dans le respect de la norme NF C 18-510 : Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité. Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et autres documents associés. Rendre compte de ses activités.
<u>Public</u>	Toute personne chargée : D'effectuer des interventions, d'ordre électrique sur des ouvrages électriques (bâtiments, chantiers) en basse tension De réaliser des interventions d'entretien, de dépannage, d'essais/mesure/vérification sur des installations basse tension.
<u>Pré-requis</u>	Avoir dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, notamment : - Différencier les grandeurs électriques, telles que le courant, la tension, la résistance, la puissance, alternatif et continu - Identifier les dispositifs de protection contre les contacts et indirects - Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection, commande, etc.) - Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

PROGRAMME

Ce programme comprend conformément à la norme NFC 18-510, une partie Théorique et une partie PRATIQUE

Présentation du risque électrique

Les effets du courant sur le corps
Les zones d'environnement
Les symboles d'habilitation
La mise en sécurité d'un circuit
L'utilisation des matériels
Les équipements de protection

Contexte réglementaire

La norme NF C 18510 et ses évolutions
L'habilitation électrique
Le rôle des différents acteurs
Les domaines de tension

Travaux d'ordre électrique

L'identification des ouvrages BT
Les fonctions des matériels électriques BT
Les mesures de prévention
Les niveaux d'habilitation nécessaires
Les différentes consignations (en une ou deux étapes)
L'analyse des risques
La préparation des travaux
Les opérations d'essai (zones d'environnement, risques spécifiques, préparation des essais...)

La consignation

Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
La rédaction des documents.

Travaux pratiques

La mise en pratique des acquis théoriques est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant ou à partir d'une malette pédagogique représentative.

Méthodes & moyens pédagogiques

Animateur

Intervenant ayant les pré-requis conformes à ceux notifiés dans la norme NF C 18-510

Modalité

présentiel

Moyens pédagogiques

Ordinateur portable – Vidéoprojecteur – Mises en situation pratique (environnement électrique) – Livret pédagogique

Sessions interentreprises : mise à disposition d'une malette pédagogique, écran facial, gants isolants, VAT...

Méthode pédagogique

L'alternance équilibrée entre exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de mises en situation

Support pédagogique

Mémo format illustré

Modalités d'évaluation des acquis

Epreuve théorique finale par questionnaire destiné à évaluer les savoirs. Ce questionnaire comprend environ une 30ème de questions à choix multiple (QCM). L'apprenant devra obtenir au minimum 70% de bonnes réponses.

Epreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires. Cette épreuve est destinée à évaluer les savoir-faire.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

Documents délivrés à l'employeur

Avis et titre pré-rédigé. Attestation

Validité du titre

la validité recommandée par la NF C 18-510 est de 3 ans